Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de garde sur enfants après séparation

Par Visiteur

Bonjour, dans le cadre d'une séparation de deux conjoints non mariés, non pacsés, quel est le droit du père concernant la garde de son fils?Peut il y avoir garde partagée? Dans le cas ou les deux parties ne s'entendent pas sur la garde de l'enfant, quels sont les recours du père? Est il en droit de demander la garde partagée?
Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.
Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame, Monsieur,

Quelle que soi(t la situation matrimoniale des parents cela n'a aucune influence sur leur autorité parentale.
Autrement dit le père peut tout à fait solliciter une garde partagée ainsi que la mère.
Si les deux parents n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le principe, il appartiendra au JAF de considérer les arguments des deux parents et de faire au mieux dans l'intérêt de l'enfant.

Bien cordialement